



VIE PRATIQUE

Transports

Retrouvez ici les informations pratiques pour vous déplacer par les transports en commun.

Pour les jeunes

La carte Imagine'R

Un forfait Imagine R annuel est réservé aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation) résidant en IDF. Proposé par Île-de-France Mobilités (IDFM), il permet aux élèves de se déplacer en Seine-et-Marne et dans toute l'Île-de-France sur les lignes des réseaux : OPTILE, RATP et Transilien SNCF, hors circuits spéciaux scolaires.

Le Département subventionne à hauteur de 275 € annuel le forfait Imagine R des collégiens.

La participation des familles sera donc réduite *in fine* à 75 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Département accorde une subvention plus importante pour les collégiens et les lycéens boursiers.

➤ Site Internet : www.imagine-r.com 

La carte Scol'R

La carte Scol'R est un abonnement annuel à un service de circuits spéciaux scolaires qui permet aux élèves de Seine-et-Marne d'effectuer un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur établissement scolaire quand il n'existe pas de lignes régulières (routières ou ferrées).

Île-de-France Mobilités (IDFM) est responsable de l'organisation, du fonctionnement et du financement des services de transports scolaires en circuits spéciaux scolaires. IDFM a délégué cette compétence au Département de Seine-et-Marne.

Le Département prend en charge une partie de l'abonnement des collégiens et lycéens seine-et-marnais. L'autre partie est prise en charge par la famille de l'élève.

➤ Site Internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/la-carte-scolr> 

Pour les seniors

Forfait Améthyste

Le forfait Améthyste zones 4-5

- permet de voyager gratuitement (hors frais de dossier de 20 €/an) :
- sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE),
- toute la semaine dans les zones 4 et 5 en Île-de-France,
- les week-ends, les jours fériés, les petites vacances scolaires, l'été de mi-juillet à mi-août, sur l'ensemble des zones (1 à 5).

Il s'adresse :

- aux personnes de plus de 65 ans sans activité professionnelle, non imposables ou avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement, domiciliées en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale),
- aux personnes reconnue handicapée de plus de 18 ans non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques :
 - avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%,
 - ou bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le forfait Améthyste zones 1-5

Il permet de voyager sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE) toute l'année sur l'ensemble des zones en Île-de-France moyennant 25 € de participation.

Il est délivré aux anciens combattants et veuves de guerre de plus de 65 ans, sans condition de ressources, sous condition de statut, domiciliés en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale).

- Site Internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-amethyste> 

Coupons Mobilis

Le coupon Mobilis est un forfait journalier qui permet de voyager dans les zones 1-5. Chaque coupon est valable sur un jour calendaire de 0h à 24h.

Il permet de voyager gratuitement sur l'ensemble des zones en Île-de-France et sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE) pour des déplacements occasionnels.

Les coupons Mobilis sont délivrés aux anciens combattants et veuves de guerre âgés de plus de 65 ans, sans condition de ressources, domiciliés en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principales).

Attention : l'octroi de coupons Mobilis n'est pas cumulable avec un forfait Améthyste.

Pour bénéficier de coupons Mobilis, la demande doit être faite au centre communal d'action sociale (CCAS) du domicile du demandeur. Le CCAS se charge ensuite de transmettre le dossier de demande au Département de Seine-et-Marne.

- Site Internet : <https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/mobilis> 

Transports en commun

En train

Depuis la gare SNCF de Melun ou la gare RER D du Mée-sur-Seine.

- Site Internet : <https://www.transilien.com/> 

En bus

Transdev Melun Val de Seine, réseau de bus de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

- Site Internet : <http://www.transdev-idf.com/> 

Ligne J et à compter du 4 septembre 2023, la ligne devient la ligne 3634 :

Gare du Mée-sur-Seine vers gare de Ponthierry-Pringy

La ligne J fonctionne uniquement aux heures de pointe pour être remplacée par un transport à la demande aux heures creuses.

[Les horaires](#)  du 10 juillet au 3 septembre.

TàD (Transport à la Demande) :

TàD Sainte-Assise à réserver jusqu'à 1h à l'avance, de 9h50 à 15h45 sur la ligne J.

3 possibilités pour réserver :

- Par téléphone au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9 h à 18h
- Via le site internet : <https://tad.idfmobilités.fr>
- En téléchargeant gratuitement l'application Appli TAD

En voiture, le covoiturage

Partagez un véhicule

Pour vos déplacements, pensez au covoiturage, partagez un véhicule.

Le covoiturage consiste à partager un même véhicule pour effectuer un trajet commun.

Plusieurs sites Internet pour covoiturer :

> www.covoiturage77.fr 

Le site du covoiturage en Seine-et-Marne.

> www.easycovoiturage.com 

> www.carecole.com 